

Préface des fiches de données de sécurité GHS

Date d'émission 9 septembre 2021 remplace toutes les versions précédentes

Dénomination commerciale : Pâte cicatrisante

.

Numero d' : 47924

MSDS: Version/Date : 01.03.2020

Fournisseur : Westland Schweiz GmbH

Rudolf-Maag-Strasse 5 CH-8157 Dielsdorf

Suisse

Téléphone siège social : +41 44 855 60 10 Télécopie siège social : +41 44 855 60 11

E-Mail : info@westland-garden.com

Information sur le produit : Téléphone (Maag Helpline) 0900 800 009 (50 cent/min) 9-12 h

Numéro d'urgence : 145 ou 044/ 251 51 51 Centre d'information toxicologique en cas

d'intoxications, 0044 1484 538 444

Producteur : frunol delicia® GmbH

Dübener Straße 145 04509 Delitzsch Deutschland

Tel.: 034202 / 65300 Fax: 034202 / 65309 info@frunol-delicia.de www.frunol-delicia.de

Directive des classification

complémentaires pour

la Suisse



Selon Règlement (CE) no. 1907/2006 (modifiée par CE Règ. No. 830/2015)

Publiée le: 12/2013 Valide dès le : 12/2013 Révision: 03/2020

Version: 03/2020 Remplace version: 10/2014 Page 1 de 8

1.	IDENTIFICATION DE LA SUBSTA	NCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE
1.1	Identification du produit:	
1.1.1	Nom du produit:	
	LacBalsam [®]	
1.1.2	N° d'article:	
	-	
1.2	Usages :	
	Produit pour le soin des plaies de taille et	t de greffe (voir la fiche produits pour les données détaillées).
<i>1.3</i>	Renseignements concernant le fournis	seur de la fiche de données de sécurité
1.3.1	Fabricant:	
	frunol delicia® GmbH	
1.3.2	Coordonnées du fabricant:	
	<u>Siège:</u>	Succursale:
	Duebener Strasse 145	Hansastrasse 74 b
	04509 Delitzsch (Germany)	59425 Unna (Germany)
	Tel.: +49 (0)34202 / 65300 Fax: +49 (0)34202 / 65309	Tel.: +49 (0)2303 / 253600 Fax: +49 (0)2303 / 2536050
1.3.3	Adresse courriel:	Tun. 1 15 (6)2565 / 2556656
	info@frunol-delicia.de	
1.3.4	Département d'informations:	
	Tél.: +49 (0)34202 / 65300	
1.4	Numéro d'appel d'urgence:	
	Centre antipoison de Paris – Tél : 01 40	05 48 48

2.	IDENTIFICATION DES DANGERS	
2.1	Classification de la substance ou du mélange:	
	Classification selon règlement CLP (EC) no. 1272/2008 :	
	Catégorie de danger : -	ļ
	Mention de danger / Phrases H*: -	



Selon Règlement (CE) no. 1907/2006 (modifiée par CE Règ. No. 830/2015)

Publiée le: 12/2013 Valide dès le : 12/2013 Révision: 03/2020

Version: 03/2020 Remplace version: 10/2014 Page 2 de 8

LacBalsam® Cicatrisant plaies de taille

2. IDENTIFICATION DES DANGERS (SUITE)

2.2 Eléments d'étiquetage:

Mention d'avertissement : - Pictogramme de danger : -

Composants qui doivent être mentionnés sur l'étiquette: -

Mention de danger : -Conseils de prudence*: P102 Autres informations* : EUH401

Eléments d'étiquetage supplémentaires : voir section 15

2.3 Informations supplémentaires:

* Pour le libellé des phrases P se reporter au chapitre 16.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Composition générale:

Ce produit est un mélange.

- 3.2 Informations sur les produits qui composent la substance:
 - 3.2.1 Identification:
 - 3.2.1.1 Numéro EINECS:
 - 3.2.1.2 Numéro EC :
 - 3.2.1.3 Numéro CAS :
 - 3.2.1.4 Concentration:
 - 3.2.1.5 Classification 1272/2008 /CLP:

^{*} Pour les textes des phrases de danger voir le chapitre 16



5.

Selon Règlement (CE) no. 1907/2006 (modifiée par CE Règ. No. 830/2015)

 Publiée le:
 12/2013
 Valide dès le :
 12/2013
 Révision:
 03/2020

 Version:
 03/2020
 Remplace version:
 10/2014
 Page 3 de 8

LacBalsam® Cicatrisant plaies de taille

4.	PREMIERS SECOURS	
4.1	Mesures générales:	
	Laver immédiatement les vêtements tâchés à l'eau.	
4.2	Inhalation:	
	-	
4.3	Contact avec la peau:	
	En cas de contact avec la peau, laver immédiatement avec beaucoup d'eau et du savon.	
4.4	Contact avec les yeux:	
	Ecarter les paupières sous l'eau courante et rincer en profondeur, contrôler ensuite auprès d'un occuliste.	
4.5	Ingestion:	
	Rincer immédiatement la bouche, appeler un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.	
4.6	Antidote:	
	-	
4.7	Conseils pour le médecin:	
	-	

5.1	Moyens d'extinction:		
5.1.1	Moyens d'extinction appropriés:		
	Jet d'eau diffus, poudre, Mousse, CO ₂		
5.1.2	Moyens d'extinction inappropriés:		
	-		
5.2	Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:		
	En cas d'incendie, des vapeurs/gaz dangereux peuvent se dégager : monoxyde de carbone, dioxyde de carbone. Formation possible de mélange gaz/vapeur explosif.		
<i>5.3</i>	Conseils aux pompiers:		
	Entrer dans la zone de danger uniquement muni d'un appareil de protection respiratoire autonome. En cas d'urgence, porter un masque respiratoire avec un filtre type AB-P. Refroidir les récipients menacés à partir d'une distance de sécurité et disperser les vapeurs libérées avec de l'eau. Eviter la pénétration des eaux d'extinction dans les eaux de surface, dans les eaux souterraines et dans les sols.		

MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

6.	MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE	
6.1	Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:	
	Porter des gants de protection (si possible, résistants aux produits chimiques).	
6.2	Précautions pour la protection de l'environnement:	
	Eviter que le produit ne soit déversé dans les égouts et les eaux de surface.	
6.3	Méthodes et matériaux pour l'absorption et le nettoyage:	
	Balayer et recueillir dans des conteneurs adaptés (déchets spéciaux).	
6.4	Références à d'autres chapitres:	
	Porter attention aux mesures de protection des sections 7 et 8.	



Selon Règlement (CE) no. 1907/2006 (modifiée par CE Règ. No. 830/2015)

Publiée le: 12/2013

Valide dès le :

12/2013 Révision:

03/2020

Version: 03/2020 Remplace version: 10/2014

Page 4 de 8

7.	MANIPULATION ET STOCKAGE
7.1	Manipulation:
7.1.1	Précautions à prendre pour une manipulation sure:
	Appliquer conformément au mode d'emploi. Un mauvais emploi peut entrainer des troubles de la santé.
7.1.2	Conseils pour la sécurité incendie et d'explosion:
	-
7.2	Stockage:
7.2.1	Température de stockage:
	Stocker hors gel.
7.2.2	Restrictions de stockage:
	-
7.2.3	Stockage avec autres produits:
7.2.4	Conseils supplémentaires:
	Tenir hors de portée des enfants. Classe de stockage: voir chapitre 15.
7.3	Utilisation(s) finale(s) particulière(s):
	-

8.	CONTROLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE	
8.1	Conseils supplémentaires pour les installations techniques:	
8.2	- Valeur limitée d'exposition dans l'usine:	
8.3	EPI (Equipement de Protection Individuelle) :	
8.3.1	Mesures générales de protection et d'hygiène:	
	Se laver les mains une fois l'application terminée.	
8.3.2	Protection respiratoire:	
	-	
8.3.3	Protection des mains:	
	-	
8.3.4	Protection des yeux:	
	-	
<i>8.3.5</i>	Protection du corps:	
	-	
8.4	Limitation d'expositions de l'environnement:	
	Voir sections 6 and 7.	



Selon Règlement (CE) no. 1907/2006 (modifiée par CE Règ. No. 830/2015)

Publiée le:

Version:

12/2013 03/2020 Valide dès le :

Remplace version:

12/2013

Révision:

03/2020

10/2014

Page 5 de 8

9.	PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMI	QUES		
9.1	Informations sur les principales propriétés	physiques et chimiqu	ues	
9.1.1	Forme:	Pâteux		
9.1.2	Couleur:	Vert olive		
9.1.3	Odeur:	Faible		
9.2	Déclarations relatives à la sécurité			Méthode / remarques
9.2.1	Point de congélation:		°C	
9.2.2	Point d'ébullition:		°C	
9.2.3	Point d'ignition:		°C	
9.2.4	Point d'inflammabilité:		°C	
9.2.5	Limite infér. d'inflammab.:		Vol%	
9.2.6	Limite supér. d'inflammab.:		Vol%	
9.2.7	Pression de vapeur (20°C):		hPa	
9.2.8	Pression de vapeur (25°C):		hPa	
9.2.9	Densité (20°C):		g/ml	
9.2.10	Densité en vrac (20°C):	1,43	g/ml	DIN ISO 51 757
9.2.11	Solubilité dans l'eau (20°C):	Presque insoluble	g/l	
9.2.12	Solubilité dans les solvants organiques (20°C):		g/l	
9.2.13	рН (°C):	6,5 – 7,5		
9.2.14	pH dans 10 g/l de l'eau (20°C):			
9.2.15	Coefficient de partage (log Po/w):			
9.2.16	Viscosité (20°C):	> 7000	mPa.s	apparente; DIN ISO 2555
9.2.17	Teneur en solvants:		% w/w	
9.2.18	Information additionnelle:			

10.	STABILITE ET REACTIVITE:	
10.1	Réactivité:	
	-	
10.2	Stabilité chimique:	
	Le produit est chimiquement stable dans des conditions ambiantes normales.	
10.3	Possibilité de réactions dangereuses:	
	S'il est utilisé correctement, aucune réaction dangereuse n'est à craindre	
10.4	Conditions à éviter:	
	Températures < 0°C	
10.5	Matières incompatibles:	
10.6	Produits de décomposition dangereux:	



Selon Règlement (CE) no. 1907/2006 (modifiée par CE Règ. No. 830/2015)

 Publiée le:
 12/2013
 Valide dès le :
 12/2013
 Révision:
 03/2020

 Version:
 03/2020
 Remplace version:
 10/2014
 Page 6 de 8

11.	INFORMATION TOXICOLOGIQUES	
11.1	Informations sur les effets toxicologiques Toxicité aiguë	
	D'après notre expérience et nos informations, le produit n'entraine aucun effet nocif pour la santé s'il est utilisé de façon adéquate et conformément aux dispositions en vigueur.	
11.2	Toxicité subaiguë:	
	-	
11.3	Irritation primaire:	
11.3.1	La peau:	
	-	
11.3.2	Les yeux:	
	-	
11.4	Sensibilisation:	
	-	
11.5	Effets chroniques:	
	-	
11.6	Conseils additionnels:	
	-	

12.	INFORMATIONS ECOLOGIQUES
12.1	Effets écotoxiques:
12.1.1	Toxicité aquatique:
	Non toxique
12.1.2	Toxicité pour les abeilles
	Non toxique
12.2	Persistance et dégradabilité:
	Le produit peut en grande partie être éliminé par l'eau à travers des procédés abiotiques tels que l'adsorption de boue par ex.
12.3	Danger pour l'éau:
	Classement de risque pour l'eau 1 (Auto-classement)
12.4	Autre remarques:
	Respecter les dispositions locales de drainage. L'introduction adéquate de faibles quantités de concentrations dans des stations d'épuration biologiques n'entraîne aucune perturbation de la l'activité de décomposition

13.	CONSIDERATIONS RELATIVES A l'ELIMINATION	
13.1	Méthodes de traitement des déchets:	
13.1.1	Produit:	
	Déchets spéciaux. Respecter les réglementations nationales et locales en vigueur.	
13.1.2	13.1.2 Emballages contaminés :	
	Déchets spéciaux. Respecter les réglementations nationales et locales en vigueur.	



Selon Règlement (CE) no. 1907/2006 (modifiée par CE Règ. No. 830/2015)

Publiée le: 12/2013 Valide dès le : 12/2013 Révision: 03/2020

Version: 03/2020 Remplace version: 10/2014 Page 7 de 8

LacBalsam® Cicatrisant plaies de taille

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Exempté de classification transport et d'étiquetage.

<i>15.</i>	INFORMATIONS REGLEMENTAIRES
15.1	Règlement CLP (EC) 1272/2008:
<i>15.1.1</i>	Catégories de danger:
	-
15.1.2	Mention de danger H :
	EUH401 (Texte voir section 16)
15.1.3	Conseil de prudence P:
	P102 (texte voir section 16)
15.1.4	Information additionnelle:
	-
<i>15.2</i>	Règlementations nationales
15.2.1	TRGS:
	-
15.2.2	Catégorie de pollution des eaux :
	1 (classification propre)
15.2.3	VCI – classe de stockage:
	11
15.2.4	Règlementations de santé et de sécurité au travail:
45.25	-
15.2.5	Teneur en COV:
15.2.6	Ordonnance sur les accidents majeurs :
	-
<i>15.3</i>	Restriction du travail:
15.3.1	Protection des mineurs :
	Respecter les restrictions d'activité pour les mineurs selon la loi de protection du travail des mineurs
15.3.2	Protection de la maternité :
	Loi de la protection de la maternité, respecter les restrictions/interdictions d'emploi



Selon Règlement (CE) no. 1907/2006 (modifiée par CE Règ. No. 830/2015)

 Publiée le:
 12/2013
 Valide dès le :
 12/2013
 Révision:
 03/2020

 Version:
 03/2020
 Remplace version:
 10/2014
 Page 8 de 8

LacBalsam[®] Cicatrisant plaies de taille

16. AUTRES INFORMATIONS

Textes de référence des mentions de danger et conseils de sécurité:

Pour les sections 2. Identification des dangers et 15.1 Etiquetage selon le Règlement CLP (EC) 1272/2008

Texte phrases H:

EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement

Texte Phrases P:

P102 - Tenir hors de portée des enfants.

Remarques spécifiques sur le produit :

Manipulation/application du produit conformément aux instructions d'utilisation du fabricant. Une mauvaise utilisation peut entraîner des dommages à la santé. Le produit ne contient pas de substances SVHC du règlement REACH

Scenarii d'exposition selon REACH (ECHA-System)

a) Secteur d'utilisation : SU 21/22 (Utilisations professionnelles)

Références pour l'élaboration de la fiche de données de sécurité :

Règlement REACH Article 31, règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), règlement (CE) n° 830/2015, FDS des composants, règlement sur les matières dangereuses.

Ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances, elles ne constituent pas une garantie quant aux caractéristiques du produit et n'engagent aucune relation juridique contractuelle.